

## ACCORD DE CONFIDENTIALITE

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

X, société [forme juridique], de droit [...], dont le siège social est situé au [adresse du siège social], enregistrée auprès de [...] sous le n° [...], valablement représentée par [...] en sa qualité de [...],

Ci-après dénommée le « X »,

**D'UNE PART,**

ET

Y, société [forme juridique], de droit [...] dont le siège social est situé au [adresse du siège social], enregistrée auprès de [...] sous le n° [...], valablement représentée par [...] en sa qualité de [...],

Ci-après dénommée le « Y »,

**D'AUTRE PART,**

Les sociétés X et Y seront ci-après dénommées individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

### PREAMBULE

**CONSIDERANT** que [description générale du contexte dans lequel prend place cet accord de confidentialité] ;

**CONSIDERANT** que, dans ce cadre, les Parties ici présentes souhaitent échanger, de manière confidentielle, un certain nombre d'informations techniques, commerciales ou financières ;

**CONSIDERANT** que les Parties souhaitent que les informations échangées fassent l'objet d'un accord de confidentialité aux conditions mentionnées dans le présent contrat ;

**EN SUITE DE CELA IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **1. Objet**

Dans le cadre de *[contexte général dans lequel prend place l'accord de confidentialité]*, les Parties se communiquent des informations, aux conditions ci-après.

La Partie qui reçoit les informations (la Partie Réceptrice) considérera celles-ci comme secrètes, de nature confidentielle et appartenant à la Partie qui les communique (la Partie Emettrice).

## **2. Informations Confidentielles**

Par Informations Confidentielles, les Parties entendent toutes informations, de quelque forme qu'elles soient, concernant *[contexte général dans lequel prend place l'accord de confidentialité]* et notamment tout document, contrat, bilan, rapport, documentation, information technique ou technologique, fourni sous quelque forme que ce soit, même orale.

## **3. Obligation de Confidentialité**

**3.1.** Chaque Partie tient pour strictement confidentiel l'ensemble des Informations Confidentielles qui lui seront communiquées par l'autre Partie dans le cadre de *[contexte général dans lequel prend place l'accord de confidentialité]*.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux Informations Confidentielles suivantes :

- elles sont déjà en possession de la Partie Réceptrice, au moment de leur communication par l'autre Partie, ou sont développés de façon indépendante par elle ;
- elles sont dans le domaine public au moment de leur transmission ou y tombent postérieurement, sans faute de la Partie Réceptrice ;
- elles ont été obtenues légitimement d'un tiers non lié par une obligation de confidentialité.
- dont la loi, une autorité gouvernementale ou régulatrice requière qu'elles soient divulguées;
- elles sont divulguées avec l'accord écrit de l'autre Partie.

.../...

**Philippe Partners**  
AVOCATS - ADVOCATEN - LAW FIRM

Vous pouvez acheter ce document dans son entièreté sur notre e-Store Library  
<http://www.philippelaw.com/e-store>